



Séance du Conseil Municipal de la commune
Glières-Val-de-Borne
Lundi 25 mai 2020 à 20h30 Salle d'animation d'Entremont :
COMPTE-RENDU

Date de la convocation : le 19 mai 2020

Article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales : « La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal ».

Le doyen d'âge, M. Marchal est donc président de séance jusqu'à l'élection du Maire.

Le président ouvre la séance du conseil municipal. Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, il propose de tenir la séance à huis clos, proposition **approuvée à l'unanimité** par les membres du conseil.

Après avoir rappelé les résultats des élections municipales du 15 mars dernier, la date de la convocation à la séance, le président fait l'appel des conseillers élus, en place depuis le 18 mai 2020 :

FOURNIER Christophe	CHABOUD Loëtitia	PERILLAT Jean-Yves
PERILLAT-CHARLAZ Christiane	COLLINI Gilbert	SERVAGE Christian
BETEND Jean-Pierre	PESSAY Anne-Sophie	SIGNOUX Jean-Jacques
RAPHET Thérèse	MACCHI Magalie	PASQUIER Marie-Cécile
MICHEL Sheila	GAILLARD Estelle	THABUIS Lucas
VALLIER Laurent	JOLIVET-BALON Mickaël	LENOBLE Angélique
ARCADE Jean-Luc	MARCHAL Francis	ROCHE Aurélie
VIX Odile	MAISTRE Mickaël	

Tous les membres sont présents. Le président déclare que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie et déclare le conseil municipal installé.

Il propose comme secrétaire de séance, le plus jeune conseiller municipal, **M. Lucas THABUIS** et deux scrutateurs, Mme Odile VIX et M. Gilbert COLLINI pour le dépouillement des votes à bulletin secret.

1. Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Christophe FOURNIER se présente comme candidat aux fonctions de Maire. Il est alors procédé à l'élection du Maire à bulletin secret.

Vote : 18 voix POUR ; 3 bulletins BLANCS ; 2 bulletins NULS.

M. Christophe FOURNIER est élu Maire de la commune de GLIERES-VAL-DE-BORNE.

M. Le Maire prend la présidence de la séance du conseil municipal.

2. Vote du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 6 ;

M. le Maire propose au conseil municipal la création de 5 postes d'adjoints. Il est procédé à un vote à main levée.

Vote : 18 POUR ; 5 ABSTENTIONS.

3. Election des adjoints

L'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales impose le respect de la parité :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la liste des adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITE). Ils sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. »

M. Le Maire propose au conseil municipal la liste d'adjoints suivante :

- M. Laurent VALLIER : 1^{er} adjoint ;
- Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ : 2^{ème} adjointe ;
- M. Christian SERVAGE : 3^{ème} adjoint ;
- Mme Sheila MICHEL ; 4^{ème} adjointe ;
- M. Gilbert COLLINI : 5^{ème} adjoint.

Il est procédé ensuite au vote à bulletin secret.

Vote : 18 voix POUR ; 4 bulletins BLANCS ; 1 bulletin NUL.

Le tableau du conseil municipal est ainsi établi

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat
Maire	M.	FOURNIER Christophe	16/03/1965	25/05/2020	531
1er Adjoint	M.	VALLIER Laurent	05/02/1969	25/05/2020	531
2ème Adjointe	Mme	PERILLAT-CHARLAZ Christiane	23/03/1962	25/05/2020	531
3ème Adjoint	M.	SERVAGE Christian	03/01/1963	25/05/2020	531
4ème Adjointe	Mme	MICHEL Sheila	24/03/1975	25/05/2020	531
5ème Adjoint	M.	COLLINI Gilbert	06/12/1954	25/05/2020	531
Conseiller municipal	M.	SIGNOUX Jean-Jacques	20/08/1965	15/03/2020	531
Conseiller municipal	M.	PERILLAT Jean-Yves	18/12/1965	15/03/2020	531
Conseillère municipale	Mme	RAPHET Thérèse	26/06/1968	15/03/2020	531
Conseiller municipal	M.	BETEND Jean-Pierre	13/02/1970	15/03/2020	531
Conseillère municipale	Mme	GAILLARD Estelle	08/07/1970	15/03/2020	531
Conseillère municipale	Mme	CHABOUD Loëtitia	18/06/1972	15/03/2020	531
Conseillère municipale	Mme	PASQUIER Marie-Cécile	03/11/1976	15/03/2020	531
Conseiller municipal	M.	JOLIVET-BALON Mickaël	25/08/1977	15/03/2020	531
Conseillère municipale	Mme	MACCHI Magalie	14/11/1978	15/03/2020	531
Conseillère municipale	Mme	PESSAY Anne-Sophie	25/05/1984	15/03/2020	531
Conseillère municipale	Mme	LENOBLE Angélique	24/01/1989	15/03/2020	531
Conseiller municipal	M.	THABUIS Lucas	10/11/1993	15/03/2020	531
Conseiller municipal	M.	MARCHAL Francis	27/10/1952	15/03/2020	505
Conseiller municipal	M.	ARCADE Jean-Luc	24/02/1963	15/03/2020	505
Conseillère municipale	Mme	VIX Odile	31/05/1964	15/03/2020	505
Conseiller municipal	M.	MAISTRE Mickaël	12/11/1975	15/03/2020	505
Conseillère municipale	Mme	ROCHE Aurélie	09/03/1977	15/03/2020	505

4. Charte de l' élu local

M. Le Maire fait lecture de la charte de l' élu local qui a été remise à tous les conseillers dans les convocations.

La séance est close à 21h04.

Le secrétaire de séance,
Lucas THABUIS

